Question de Madame Véronique Bonni, Députée, à Madame Joëlle Milquet, Ministre de l’Enseignement, relative aux garderies payantes dans certaines écoles

Madame la Ministre, comme chaque année, en cette période de rentrée scolaire, la Ligue des familles publie une enquête concernant les frais scolaires auxquels les parents risquent de faire face durant l’année académique. L’objectif de cette enquête est notamment de mettre en avant certaines pratiques scolaires positives, négatives voire parfois illégales.

Cette année, cette enquête a notamment mis en lumière le fait que certaines écoles, principalement de l’enseignement libre, fassent payer la garderie du temps de midi, sans pour autant fournir un repas aux enfants, ainsi que la garderie après l’école. Une pratique légale puisque ces moments sont considérés comme accueil extrascolaire. Il n’existe pas de règle ou de tarif en la matière : chaque école impose ses prix. Mais cette pratique peut mettre certaines familles moins favorisées dans des situations délicates.

Ainsi, on dénombre quelques cas d’enfants, dont les parents ne peuvent payer la garderie de midi, qui mangent devant la grille de l’école. D’autres qui rentrent chez eux et ne reviennent pas pour l’après-midi. D’autres encore, où les enfants reçoivent des mots en rouge dans leur journal de classe en cas de garderies impayées. Dans une école, on aurait même affiché la liste des mauvais payeurs !

Alors que nous souhaitons que chaque enfant ait accès à une école de qualité qui tend vers la gratuité, ces situations discriminatoires sont évidemment inacceptables.

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes :

* Avez-vous connaissance de telles pratiques ?
* Comptez-vous prendre des mesures afin d’encadrer de ces pratiques ?

Je vous remercie.